



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Usine Famar production chloroquine et azithromycine

Question écrite n° 28410

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la société Famar sise à Saint-Genis-Laval, seule usine française à produire de la chloroquine et de l'azithromycine avec autorisation de mise sur le marché français. La chloroquine semble être le traitement dont on devrait avoir rapidement besoin pour soigner le coronavirus. Si les études en cours confirmaient l'efficacité de ce médicament, le pays ne pourrait pas se passer d'une production nationale. La société Famar a été mise en redressement judiciaire en juin 2019 et risque de fermer ses portes en juin 2020, faute de repreneur. Propriété d'un fonds de pension américain, elle emploie 250 salariés et elle a pour principaux clients Sanofi et Merck. Elle dispose de 150 000 boîtes de Nivaquine en stock et sa production pourrait reprendre rapidement, sous réserve qu'elle puisse se procurer les matières premières nécessaires. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette usine stratégique ne ferme pas ses portes en juin 2020, privant alors les français malades d'un traitement qui pourrait les sauver et pour assurer dans le même temps la sauvegarde de 250 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28410

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2745

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)